

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CONTY EN DATE DU LUNDI 8 AVRIL 2019 A 19 HEURES 00
--

SOMMAIRE :

- 1) – COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2018 – SERVICE ASSAINISSEMENT ;
- 2) – BUDGET 2019 SERVICE ASSAINISSEMENT ;
- 3) – COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2018 – SERVICE AU POTABLE ;
- 4) – BUDGET 2019 SERVICE EAU POTABLE ;
- 5) – COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2018 COMMUNAL ;
- 6) – BUDGET COMMUNAL 2019 ;
- 7) – AMENAGEMENT CENTRE BOURG – AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX LOT 1 ;
- 8) – QUESTIONS DIVERSES

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de CONTY s'est réuni sous la présidence de M. BOHIN Pascal, Maire, au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents : M. BOHIN Pascal, Mme VAN OOTEGHEM Clarisse, M. BERNARD André, M. MOYENS Jean-Pierre, Mme RONGIER Marie-Laure, Mme BALIN Jeannine, Mme PETIGNY Valérie, Mme HOUBRON-HERISSET Nathalie, M. CHARLET Jean-Luc, Mme VILAIN Catherine, M. RENAUX Jean-Michel.

Etaient excusés : Mesdames TRAULE Elisabeth, ALIX Huguette, BOHIN Camille et Messieurs LACHEREZ Guy et GOUDEMAND Jérôme. Etaient absents : Messieurs MASSAU Thierry et GADOUX Alain-Xavier.

Mme VAN OOTEGHEM Clarisse a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Le procès-verbal de la séance du 07 Mars 2019 étant adopté à l'unanimité, l'ordre du jour est ensuite abordé.

Tout d'abord, M. le Maire informe l'assemblée d'un courrier de la Préfecture de la Somme du 1^{er} Avril 2019 nous précisant que le budget « zone rue de la Gare » et « lotissement terrasses de Luzières » doivent être votés au cours de la même séance que le vote du budget communal, s'agissant de budgets annexes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme donc l'adoption des comptes administratifs 2018 et budgets 2019 pour ces services.

I – COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2018 – SERVICE ASSAINISSEMENT :

M. le Maire présente à l'assemblée le compte administratif 2018 du service assainissement qui laisse apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses de l'exercice :	65 651.78 Euros
Recettes de l'exercice :	57 990.69 Euros
Excédent reporté :	189 587.59 Euros
Excédent 2018 :	181 926.50 Euros

Section d'investissement :

Dépenses de l'exercice :	65 000.26 €uros
Recettes de l'exercice :	56 524.13 €uros
Excédent reporté :	35 228.86 €uros

Excédent 2018 : 26 752.73 €uros

Reste à réaliser dépenses :	234 871.00 €uros
Reste à réaliser recettes :	234 871.00 €uros

M. le Maire laisse la présidence de séance à Mme VAN OOTEGHEM Clarisse et quitte la salle.

Après en avoir délibéré, le compte administratif 2018 du service assainissement est adopté à l'unanimité et les résultats sont reportés au budget 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 du service assainissement par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

II – BUDGET 2019 – SERVICE ASSAINISSEMENT :

M. le Maire présente à l'assemblée le projet de budget 2019 pour le service assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- Section de fonctionnement : 247 559 €uros
- Section d'investissement : 583 340 €uros

A la question de M. CHARLET Jean-Luc, M. le Maire précise que suite à l'étude menée pour la déconnexion du pluvial, chaque secteur de la Commune sera traité dans le cadre d'un programme triennal, avec soutien financier de l'Agence de l'Eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget 2019 du service assainissement tel qu'il est proposé

III – COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – SERVICE EAU POTABLE :

M. le Maire présente à l'assemblée le compte administratif 2018 du service eau potable qui laisse apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses de l'exercice :	26 062.76 €uros
Recettes de l'exercice :	51 664.16 €uros
Excédent reporté :	128 936.85 €uros

Excédent 2018 : 154 538.25 €uros

Section d'investissement :

Dépenses de l'exercice :	12 015.54 €uros
Recettes de l'exercice :	19 049.06 €uros
Excédent reporté :	81 397.01 €uros
Excédent 2018 :	88 430.53 €uros

M. le Maire laisse la présidence de séance à Mme VAN OOTEGHEM Clarisse et quitte la salle.

Après en avoir délibéré, le compte administratif 2018 du service eau potable est adopté à l'unanimité et les résultats sont reportés au budget 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 du service eau potable par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

IV – BUDGET 2019 – SERVICE EAU POTABLE :

M. le Maire présente à l'assemblée le projet de budget 2019 pour le service eau potable qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- Section de fonctionnement : 203 595 €
- Section d'investissement : 284 926 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget 2019 du service eau potable tel qu'il est proposé.

V – COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – COMMUNE :

M. le Maire présente à l'assemblée le compte administratif communal 2018 qui laisse apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses de l'exercice :	1 129 081.92 €
Recettes de l'exercice :	1 280 568.47 €
Excédent reporté :	78 763.22 €
Excédent 2018 :	230 249.77 €

Section d'investissement :

Dépenses de l'exercice :	355 102.88 €
Recettes de l'exercice :	118 970.48 €
Excédent reporté :	564 298.62 €
Excédent 2018 :	328 166.22 €
Restes à réaliser dépenses :	410 912.00 €
Restes à réaliser recettes :	312 412.00 €

M. le Maire laisse la présidence de séance à Mme VAN OOTEGHEM Clarisse et quitte la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif communal 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal affecte les résultats 2018 de la façon suivante :

- Excédent de fonctionnement :
- . Report en section de fonctionnement du budget 2019 : 131 749.77 €uros
- . Affectation en investissement du budget 2019 : 98 500.00 €uros
- Excédent d'investissement : à reporter sur le budget 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 de la Commune de Conty par le receveur, conforme au compte administratif 2018, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

VI – BUDGET COMMUNAL 2019 :

M. le Maire présente à l'assemblée le projet de budget communal 2019 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- Section de fonctionnement : 1 635 292 €uros
- Section d'investissement : 1 380 167 €uros

Attributions des subventions aux associations :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes aux associations en 2019 :

L.S.P.	7 500 €uros
CSC Football	2 150 €uros
Souvenir Français	200 €uros
Amicale Donneurs Sang	350 €uros
Judo Club	600 €uros
La Fraternelle	1 150 €uros
Ateliers du Val de Selle	500 €uros
Les Améthystes	500 €uros
La Roue Cool	600 €uros
Chorale Pourquoi Pas	200 €uros
Gymnastique	200 €uros
Ch'Caméléon paintball	200 €uros

Vote des taux d'imposition :

M. le Maire précise à l'assemblée que compte tenu des dotations annoncées et du reversement d'une partie du résultat positif du budget de la zone d'aménagement rue de la Gare, la Commune a la possibilité de baisser la fiscalité afin de tenir compte du transfert de la compétence culturelle vers la CC2SO. En effet la prise de compétence par la structure intercommunale a entraîné l'augmentation de ses taux d'imposition. La diminution de la part communale permettrait ne pas faire subir aux administrés contynois cette hausse.

M. le Maire fait également remarquer à l'assemblée que lors du transfert de la compétence scolaire à la communauté de communes, seules Prouzel et Conty avaient baisser leurs taux à cette époque.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide à l'unanimité de baisser les taux communaux de 20% et d'appliquer pour l'année 2019 les taux suivants :

	Bases	Taux 2019	Produit fiscal
Taxe d'habitation	1 423 000 €	10.30%	146 569 €
Taxe foncière bâti	1 015 000 €	8.34%	84 651 €
Taxe foncière non bâti	96 000 €	14.04%	13 478 €
C.F.E.	208 300 €	8.81%	18 351 €

M. CHARLET Jean-Luc précise qu'à cause des travaux les commerçants vont subir une baisse de leurs chiffres d'affaires et demande si la Commune a prévu de les indemniser. M. le Maire précise qu'il est très difficile de connaître l'impact des travaux sur la fréquentation des commerces d'autant plus que les commerçants du centre n'ont pas tous le même discours à ce sujet. De plus la comparaison ne peut se faire que d'un exercice à l'autre et non pas sur des impressions. S'agissant d'une route départementale, il est déjà arrivé par le passé que le Conseil Départemental indemnise mais dans des cas bien précis avérés. De plus, il est rappelé que les commerces sont toujours accessibles depuis le début des travaux.

Dans le cadre de la section d'investissement M. le Maire détaille les lignes budgétaires inscrites. En ce qui concerne l'étude pour les ateliers municipaux, l'appel d'offres ayant été dénoncé par l'Ordre des Architectes, une mise en concurrence a été lancée pour l'élaboration d'une étude de faisabilité, même si la réglementation en matière de marchés publics ne nous l'imposait pas compte tenu du seuil financier de l'étude.

En ce qui concerne la construction de la caserne de pompiers, il convient d'attendre la position des services préfectoraux pour 2020 en ce qui concerne le financement de ce programme dans le cadre de la DETR. Mais il faut s'attendre à ce que la Commune soit amenée à participer financièrement. M. CHARLET Jean-Luc souhaite connaître la position des autres communes. Comme il l'avait été dit lors de la dernière séance, les communes sont toutes d'accord pour la construction d'une nouvelle caserne sur Conty mais sont également toutes d'accord pour ne pas déboursier un centime.

En ce qui concerne les travaux qui seront à envisager sur l'Eglise Saint-Antoine de Conty, M. le Maire précise à l'assemblée que M. BRUNELLE Vincent, Architecte viendra présenter ses conclusions lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget 2019 tel qu'il a été proposé.

VII – AMENAGEMENT CENTRE BOURG – AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX LOT N°1 :

M. le Maire informe l'assemblée que le projet d'aménagement prévoyait sur certains secteurs la pose de pavés résinés, mais ces surfaces ont été refusées par l'Architecte des Bâtiments de France dans le cadre du permis de construire. Le maître d'œuvre propose donc de les remplacer par un enrobé constitué de cailloux en granulats quartzite rouge.

Cette modification entraîne une moins-value de 4 311.65 €uros H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cet avenant au marché et autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à cet objet.

VIII – QUESTIONS DIVERSES :

Mme VAN OOTEGHEM Clarisse signale qu'il semblerait que des camping-caristes fassent des barbecues et des feux de camp sur l'aire rue du Marais.

Dans le cadre de l'aménagement routier en centre bourg, M. MOYENS Jean-Pierre précise que des essais de circulation ont été réalisés avec un bus et un camion afin de positionner convenablement l'îlot situé devant le commerce de chaussures.

Il est précisé que les travaux de bordurage ont commencé ce lundi et que la rue de l'Eglise est interdite à la circulation durant deux semaines. Il a été demandé à l'entreprise de revoir la signalétique notamment route de Belleuse et rue Guy de Ségonzac pour l'accès à la maison de retraite.

M. MOYENS Jean-Pierre précise qu'actuellement 250 pigeons ont été capturés par l'entreprise spécialisée sur l'Eglise.

Mme RONGIER Marie-Laure remercie les personnes qui ont participé au Parcours du Cœur et précise que le petit chien qui a accompagné le groupe tout au long du parcours a retrouvé son maître. Elle rappelle également que la chasse aux œufs aura lieu le 20 avril à 15 Heures au Cul Roty. Enfin, le thé dansant a connu un vif succès et de bons retours.

M. BERNARD André informe l'assemblée de quelques travaux en cours ou à venir dans la Commune.

Mme PETIGNY Valérie remercie le Conseil Municipal pour l'attribution de subvention en faveur des Donneurs de Sang.

Mme RONGIER Marie-Laure informe l'assemblée que l'entreprise est intervenue aujourd'hui pour la remise à niveau du regard de la fibre optique rue Henry Dunant.

Mme HOUBRON-HERISSET Nathalie a été interpellé par un administré de la Résidence des Hensons à propos d'une pétition déposée en mairie relative à la circulation dans le lotissement. M. le Maire rappelle une nouvelle fois que la mise en œuvre de cet aménagement a été prescrit dans le cadre du permis d'aménager et validé par le Conseil Départemental. La Commune n'avait d'autre choix que de respecter cette obligation.

M. CHARLET Jean-Luc signale que les véhicules qui empruntent la rue des Hargers pour rejoindre les commerces sont souvent perdus et font deux fois le tour avant de comprendre la déviation. Il demande qu'un panneau supplémentaire soit installé rue de la Ligue au niveau de l'intersection. De plus, il signale que ce carrefour est dangereux en raison du manque de visibilité et du stationnement des véhicules rue de la Ligue. M. CHARLET Jean-Luc pense qu'il faudrait installer, à cette intersection, un panneau stop côté rue des Hargers afin d'éviter un éventuel face à face.

M. CHARLET Jean-Luc demande également que les barrières devant le PMU soient reculées afin de laisser le passage d'une poussette.

M. le Maire regrette le manque de civisme des automobilistes, dont les parents d'élèves eux-mêmes, qui empruntent la rue des Ecoles en sens interdit. A partir de la rentrée le 23 avril, des barrières seront

posées aux heures d'interdiction de circulation et il sera à nouveau demander à la Gendarmerie de sanctionner les contrevenants.

Mme VILAIN Catherine demande si une solution a été trouvée afin d'éviter les débordements rue du Marais en cas de forte pluie.

M. RENAUX Jean-Michel remercie l'assemblée pour l'attribution de la subvention au Souvenir Français. Il demande également si le monument rue Guy de Ségonzac peut être nettoyé pour la prochaine cérémonie.

En l'absence d'autres questions la séance est levée à 21 Heures.